



Déclaration CFDT au CCE extraordinaire du 02 décembre 2008

La direction a annoncé par voie de presse le 20/11/2008 matin le plan qui est présenté ce jour en séance du CCE extraordinaire. Nous rappelons que le droit est sans équivoque quand à la primauté d'information vis-à-vis des organisations syndicales d'une telle annonce. PSA a mis les organisations devant le fait accompli et une fois de plus, a préféré informer en priorité la presse plutôt que les salariés. Ceci est non seulement inacceptable car reflète le peu de cas que fait la direction de toutes les organisations syndicales qui représentent les salariés, mais surtout constitue un délit d'entrave. (Chambre criminelle 07/10/1981 D.1981.IR263)
C'est pourquoi la CFDT, s'il y avait récidive, n'hésiterait pas à ester en justice devant les tribunaux compétents.

Fait à Paris, le 02 décembre 2008